

BLACKBALL

DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE



CODE SPORTIF

SAISON 2026/2027



Rédigé par la commission billard à poches du CD57, Édition Juillet 2026



Toute modification du présent document devra être soumise à l'approbation de la commission sportive du CD57.

SOMMAIRE

A. Championnats individuels de Moselle.....	2
1. Modalités de participation.....	2
1.1 Conditions.....	2
1.2 Modalités d'inscription.....	2
1.3 Sanctions	2
2. Déroulement des compétitions.....	3
2.1 Répartition des catégories.....	3
2.2 Mode de compétition.....	3
2.3 Déroulement des compétitions.....	4
2.4 Classements et qualifications	6
2.5 Barème des points.....	6
3. Adaptations et précisions réglementaires.....	7
3.1 Le cas des nouveaux joueurs	7
3.2 Déroulement des compétitions.....	7
3.3 Directeur de jeu	7
4. Championnats Jeunes	7
4.1 Conditions.....	8
4.2 Déroulement des compétitions.....	8
5. Championnat Vétérans.....	8
5.1 Conditions.....	8
5.2 Déroulement des compétitions.....	8
6. Championnat Séniors	9
6.1 Conditions.....	9
6.2 Déroulement des compétitions.....	9
B. Championnat de Moselle par équipes.....	10
7. Championnat par équipes	10
7.1 Modalités de jeu.....	10
7.2 Déroulement des compétitions.....	10
7.3 Titulaires	10
7.4 Remplaçants	10
7.5 Championnat DR1.....	11
7.6 Report de rencontre	11
7.7 Points et classement.....	11
8. Coupe du Grand Est par équipes.....	11
C. Sanctions applicables	12

CHAMPIONNATS MOSELLE BLACKBALL 2026/2027

CODE SPORTIF - DISPOSITIONS PARTICULIERES

A) Championnats individuels de Moselle

Le comité départemental de Moselle gère les championnats de BLACKBALL selon les règlements fédéraux ayant pour but la qualification aux différentes finales de ligue et de France selon les modalités définies par le code sportif en vigueur.

Selon la population des joueurs inscrits, toutes les catégories inscrites officiellement aux championnats de la FFB seront créées.

<u>Catégories :</u>	Mixte	(Ouvert à tous les compétiteurs)
	Féminines	(Réservés aux joueuses de sexe féminin).
	Benjamins U15*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans au 1 ^{er} janvier 2027).
	Juniors U18*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2027).
	Espoirs U23*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au 1 ^{er} janvier 2027).
	Vétérans*	(Réservés aux joueurs ayant atteint l'âge de 50 ans au 1 ^{er} janvier 2027).
	Séniors*	(Réservés aux joueurs ayant atteint l'âge de 60 ans au 1 ^{er} janvier 2027).

Une nouvelle catégorie est créée et uniquement en Moselle : Séniors
(Ayant atteint l'âge de 60 ans au 31 décembre de la saison en cours).

1. Modalités de participation

1.1 Conditions

Un joueur doit posséder une licence à jour au sein de la Fédération Française de Billard et appartenir à un club affilié en Moselle, pour la saison en cours 2026/2027.

1.2 Modalités

Un joueur devra confirmer sa participation 5 jours à minima avant le déroulement de celle-ci. (Voir limite d'inscription sur Cuescore)

En cas d'empêchement, suite à son inscription, il devra prévenir le responsable au plus tard 72h avant la compétition et se désinscrire du tournoi, sous peine de sanctions.

1.3 Sanctions

Un joueur n'ayant pas prévenu de son absence, sera déclaré « forfait non excusé » pour ce tour, sera suspendu pour la rencontre suivante et son club d'appartenance devra payer l'amende forfaitaire prévue dans les réglementations du CD57, sera sanctionné de 30 points sur le classement général, puis exclusion totale du championnat en cas de récidive avec annulation de tous ses points acquis dans le championnat en cours.

Un joueur ayant prévenu de son absence dans un délai de 72h, sera déclaré « forfait excusé », perdra toutes ses rencontres du jour, sans sanctions supplémentaires et ne marquera aucun point au classement général.

En cas d'absence pour des raisons sévères justifiées seule la commission Blackball du CD57, en toute confidentialité, jugera du cas précis.

2. Déroulement des compétitions

Les tours de jeux seront répartis entre les clubs affiliés en Moselle uniquement (Sauf dérogation exceptionnelle), selon la possibilité d'organisation des tours de jeu et de l'accord des clubs concernés.

Toutes les compétitions seront organisées avec le logiciel Cuescore sous licence de la FFB et sous la responsabilité du CD57.

Lorsqu'un club ne compte aucun représentant dans une catégorie, il n'est pas tenu d'organiser une compétition de cette catégorie. Il peut toutefois se porter volontaire pour l'accueillir.

2.1. Répartition des catégories

Les joueurs seront répartis dans 3 catégories de niveau régional déterminées en début de saison selon le classement de la saison N-1, ainsi que selon les conditions de participations particulières déterminées en début de saison par la commission Blackball du CD57.

2.2. Mode de Compétitions

Les compétitions individuelles Blackball du Comité Départemental de Moselle sont organisées en trois catégories :

-Régionale 1 (R1) – Proposition de nouvelle appellation : **EXCELLENCE Régionale**

-Régionale 2 (R2) – Proposition de nouvelle appellation : **HONNEUR Régionale**

-Régionale 3 (R3) – Proposition de nouvelle appellation : **PROMOTION Régionale**

Les montées et descentes entre catégories sont appliquées à l'issue de chaque tournoi, selon le classement officiel établi par la Commission Sportive Blackball du CD57.

Catégorie EXCELLENCE (R1) – 8 joueurs

Pour le premier tournoi de la saison, les 8 premiers joueurs du classement général de la saison N-1 sont qualifiés pour évoluer en R1, sous réserve d'avoir confirmé leur participation avant la date butoir fixée par la Commission Blackball et d'être en conformité avec la prise de licence.

En cas de refus ou de non-confirmation dans les délais, le joueur évoluera en R3 et sa place en R1 sera proposée au joueur suivant selon le classement général de la saison N-1.

Les 4 joueurs de R1 les mieux classés au classement général aux points seront désignés têtes de série pour le tournoi.

La compétition se déroule en Double Knock-Out (DKO) jusqu'aux demi-finales, puis en élimination directe.

Le match de classement pour les 3e et 4e places sera disputé.

Distances de jeu :

-Côté gagnant : **7 manches gagnantes**

-Côté perdant : **6 manches gagnantes**

-Durée maximale d'une rencontre : **1h30**

À l'issue de chaque tour, les **3 derniers** joueurs de R1 sont relégués **en R2** pour le tour suivant.

Catégorie HONNEUR (R2) – 12 joueurs

Pour le premier tournoi de la saison, les 12 joueurs suivant les joueurs qualifiés en R1 au classement général de la saison N-1 sont qualifiés pour évoluer en R2, sous réserve d'avoir confirmé leur participation avant la date butoir fixée par la Commission Blackball et d'être en conformité avec la prise de licence.

En cas de refus ou de non-confirmation dans les délais, le joueur évoluera en R3 et sa place en R2 sera proposée au joueur suivant selon le classement général de la saison N-1.

Les 4 joueurs de R2 les mieux classés au classement général aux points seront désignés têtes de série pour le tournoi.

La compétition se déroule en Double Knock-Out (DKO) jusqu'aux demi-finales, puis en élimination directe.

Le match de classement pour les 3e et 4e places sera disputé.

Distances de jeu :

-Côté gagnant : **5 manches gagnantes**

-Côté perdant : **4 manches gagnantes**

-Durée maximale d'une rencontre : **1h00**

À l'issue de chaque tournoi les **3 premiers** accèdent à la **R1** pour le tournoi suivant, les 5 joueurs suivants se maintiennent en R2 et les **4 derniers** sont relégués en **R3**.

Catégorie PROMOTION (R3)

La catégorie R3 accueille notamment les joueurs ne participant pas aux catégories R1 ou R2 ainsi que les joueurs relégués de R2. Les joueurs doivent être en conformité avec la prise de licence.

Les 4 joueurs de R3 les mieux classés au classement général aux points seront désignés têtes de série pour le tournoi.

La compétition se déroule en Double Knock-Out (DKO) jusqu'aux demi-finales pour un tableau comprenant jusqu'à 16 joueurs et jusqu'aux quarts de finale pour un tableau comprenant plus de 16 joueurs.

À partir de cette phase, la compétition se poursuit en élimination directe, avec quarts de finale le cas échéant, demi-finales, match pour la troisième place et la finale.

Distances de jeu :

-Côté gagnant : **3 manches gagnantes**

-Côté perdant : **2 manches gagnantes**

-Durée maximale côté gagnant : **50 minutes**

-Durée maximale côté perdant : **40 minutes**

À l'issue de chaque tournoi, les **4 premiers** joueurs accèdent à la **R2** pour le tournoi suivant.

Dispositions relatives aux montées et descentes :

Les montées et descentes sont déterminées selon le classement officiel du tournoi établi par la Commission Sportive Blackball du CD57.

En cas de forfait, de refus de montée, d'absence, de tableau incomplet ou de toute autre situation exceptionnelle, les dispositions prévues par le présent règlement seront appliquées.

Lorsqu'une situation n'est pas expressément prévue par le règlement, la Commission Blackball du CD57 statuera par décision motivée.

2.3. Déroulement des compétitions

Les dispositions suivantes sont communes aux catégories **R1, R2 et R3**.

Convocation et début des compétitions

Convocation et pointage : **9h00**

Début des compétitions : **9h30**

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être adaptés en fonction des nécessités d'organisation.

Aucun échauffement n'est autorisé avant une rencontre.

En début de journée, les tables sont toutefois mises à disposition des joueurs pendant 25 minutes, de 9h00 à 9h25, afin de permettre un échauffement général.

Les tables sont ensuite attribuées par tirage au sort pour chaque rencontre.

Afin de garantir le bon déroulement des tableaux et le respect des horaires, les rencontres sont chronométrées.

Les durées maximales sont celles définies pour chaque catégorie à l'article 1.1 – Mode de compétition.

L'heure enregistrée sur Cuescore fait foi.

À l'expiration du temps réglementaire, une prolongation maximale de 5 minutes est accordée afin de permettre l'achèvement de la manche en cours.

Si cette manche n'est pas terminée à l'expiration de ces 5 minutes supplémentaires, elle n'est pas comptabilisée et le score retenu reste celui acquis avant son commencement.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire et de l'éventuelle prolongation, une manche décisive en « rack réduit », conformément à la règle de la partie nulle, est disputée.

Le joueur bénéficiant de la casse est déterminé par un tirage à la bande.

Tout comportement visant volontairement à ralentir le déroulement d'une rencontre afin d'en retirer un avantage sportif pourra être sanctionné par le directeur de jeu.

Selon la nature et la gravité du comportement constaté, la sanction pourra aller de la perte de la manche en cours à la perte de la rencontre.

Le directeur de jeu veille au bon déroulement des rencontres ainsi qu'au respect des horaires et des temps de jeu.

Les tableaux des compétitions sont enregistrés et consultables sur Cuescore.

Chaque joueur doit disposer d'un compte Cuescore valide au minimum une semaine avant sa première compétition et en informer la Commission Blackball du Comité Départemental de Moselle.

Le joueur reste seul responsable de la création, de l'accès et de la validité de son compte Cuescore.

La validité du compte pourra être vérifiée préalablement par la Commission Blackball, notamment au moyen d'une inscription fictive.

2.4. Classement régional et Qualification aux finales de ligue

Les joueurs seront classés selon leurs résultats dans les catégories respectives et marqueront des points selon un barème déterminé en début de saison.

Classement final :

Le classement général est unique et est établi selon le total des points acquis par chaque joueur tout au long de la saison, quelle que soit la catégorie dans laquelle ces points ont été obtenus.

Le titre de **Champion de Moselle R1** est attribué au joueur classé premier au classement général ayant participé à au moins une compétition en catégorie R1 au cours de la saison.

Le titre de **Champion de Moselle R2** est attribué au joueur le mieux classé au classement général n'ayant participé à aucune compétition en catégorie R1 au cours de la saison et ayant disputé au moins une compétition en catégorie R2.

Le titre de **Champion de Moselle R3** est attribué au joueur le mieux classé au classement général n'ayant participé ni à une compétition en catégorie R1, ni à une compétition en catégorie R2 au cours de la saison et ayant disputé au moins une compétition en catégorie R3.

Les qualifications aux finales de Ligue du Grand Est sont établies selon le classement général, dans le respect des quotas fixés par la Ligue et des conditions prévues par les règlements fédéraux.

(Voir barème pour la Moselle selon le quota de la ligue Grand Est)

2.5. Barème des points saison 2026/2027

<u>Place</u>	<u>R1</u> <u>EXCELLENCE</u>	<u>R2</u> <u>HONNEUR</u>	<u>R3</u> <u>PROMOTION</u>
1^{er}	200	140	110
2^{ème}	175	130	100
3^{ème}	160	120	90
4^{ème}	150	110	80
5^{ème}	145	100	70
6^{ème}	140	90	60
7^{ème}	135	80	50
8^{ème}	130	70	40
9/10^{ème}		60	30
11/12^{ème}		50	20
17^{ème} et plus			20

3. Adaptations et précisions réglementaires aux Compétitions de Moselle

3.1. Le cas des nouveaux joueurs

Les nouveaux licenciés et participants aux compétitions peuvent s'inscrire dans la catégorie R3 lors de chaque tour de jeu et cela jusqu'à la fin de la saison.

3.2. Déroulement des compétitions

Cette saison les compétitions seront directement gérées par un logiciel Cuescore. Chaque joueur est invité à créer son compte « compétiteur » en début de saison avec son numéro de licence et le communiquer, via son responsable de club, à la commission Blackball du comité départemental de Moselle.

3.3. Directeur de jeu

Chaque journée de compétition, un directeur de jeu devra être nommé par le club organisateur et indiqué à la commission Blackball du CD57 à minima 3 jours avant la compétition (Délai nécessaire pour octroyer les droits pour gérer les compétitions).

Le directeur de jeu du club recevant la compétition devra gérer la compétition tout au long de la journée jusqu'à la fin du tournoi.

Un suppléant est vivement recommandé.

Toutes les compétitions seront sous la responsabilité du club organisateur et du directeur de jeu et toute irrégularité ou changement dans le déroulement de la compétition prédéfini et géré par Cuescore sera sanctionné. (Voir règlements du CD57 et FFB).

Le directeur de jeu peut participer à la compétition. (Il devra nommer un adjoint non-compétiteur pendant ses temps de jeu et réintégrera son rang lors de ses phases hors-jeu.). En cas de litige pendant son temps de jeu, il ne pourra pas participer à la décision et ce sera son suppléant qui sera responsable de sa décision.

En cas de litige sévère, seule la commission Blackball du comité départemental de Moselle peut prendre une décision immédiate, soit en présentiel, soit par téléphone.

Le club organisateur de la compétition, ou le club dont est issu le joueur sera seul responsable du litige.

Selon la gravité des faits, le joueur ainsi que son club seront convoqués devant la commission disciplinaire suite au rapport précis du directeur de jeu dans les délais prévu dans le code disciplinaire de du CD57.

A la fin de la compétition le directeur de jeu devra obligatoirement envoyer un mail à la commission Blackball du comité départemental de Moselle en lui indiquant les éventuels incidents lors de la compétition. En cas d'incident il devra indiquer les personnes impliquées dans le ou les incidents.

4. Championnats Jeunes

Le comité départemental de Moselle gère un championnat de BLACKBALL selon les règlements fédéraux ayant pour but la qualification aux différentes finales de ligue et de France selon les modalités définies par le code sportif en vigueur.

Selon la population des joueurs inscrits, toutes les catégories inscrites officiellement aux championnats seront créées.

<u>Catégories :</u>	Benjamins U15*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans au 1er janvier 2027).
	Juniors U18*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1er janvier 2027).
	Espoirs U23*	(Réservés aux joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au 1er janvier 2027).

4.1. Conditions

Un joueur doit posséder une licence à jour au sein de la Fédération Française de Billard et appartenir à un club affilié en Moselle, pour la saison en cours 2026/2027.

4.2. Déroulement des compétitions

Les distances et modes de jeu seront déterminés selon les effectifs inscrits en début de saison.

Les tours de jeux seront répartis entre les clubs affiliés en Moselle uniquement (Sauf dérogation exceptionnelle), selon la possibilité d'organisation des tours de jeu et de l'accord des clubs concernés.

Toutes les compétitions seront organisées avec le logiciel Cuescore sous licence de la FFB et sous la responsabilité du CD57.

**Si un club n'a aucun représentant dans une catégorie, les compétitions ne pourront être organisées dans ce club.*

5. Championnat VETERANS

Le comité départemental de Moselle gère le championnat de BLACKBALL selon les règlements fédéraux ayant pour but la qualification aux différentes finales de ligue et de France selon les modalités définies par le code sportif en vigueur.
Selon la population des joueurs inscrits, toutes les catégories inscrites officiellement aux championnats seront créées.

Catégories : **Vétérans***

(Réservés aux joueurs ayant atteint l'âge de 50 ans au 1er janvier 2027).

5.1. Conditions

Un joueur doit posséder une licence à jour au sein de la Fédération Française de Billard et appartenir à un club affilié en Moselle, pour la saison en cours 2026/2027.

5.2. Déroulement des compétitions

Les distances et modes de jeu seront déterminés selon les effectifs inscrit en début de saison.

Les tours de jeux seront répartis entre les clubs affiliés en Moselle uniquement (Sauf dérogation exceptionnelle), selon la possibilité d'organisation des tours de jeu et de l'accord des clubs concernés.

Toutes les compétitions seront organisées avec le logiciel Cuescore sous licence de la FFB et sous la responsabilité du CD57.

**Si un club n'a aucun représentant dans une catégorie, les compétitions ne pourront être organisées dans ce club.*

6. **Championnat SENIORS** [*\(Nouveauté\)*](#)

Le comité départemental de Moselle gère le championnat de BLACKBALL selon les règlements fédéraux.

La création de cette nouvelle catégorie a pour but de promouvoir la participation des **Séniors-U60** à une nouvelle compétition ([*Exclusivité Mosellane*](#)) qui se clôture aux championnats de Moselle sans possibilité de qualifications aux championnats supérieurs.

Selon la population des joueurs inscrits, toutes les catégories inscrites officiellement aux championnats seront créées.

Catégories : **Séniors***

(Réservés aux joueurs ayant atteint l'âge de 60 ans au 1er janvier 2027).

6.1. **Conditions**

Un joueur doit posséder une licence à jour au sein de la Fédération Française de Billard et appartenir à un club affilié en Moselle, pour la saison en cours 2026/2027.

6.2. **Déroulement des compétitions**

Les distances et modes de jeu seront déterminés selon les effectifs inscrit en début de saison.

Les tours de jeux seront répartis entre les clubs affiliés en Moselle uniquement (Sauf dérogation exceptionnelle), selon la possibilité d'organisation des tours de jeu et de l'accord des clubs concernés.

Toutes les compétitions seront organisées avec le logiciel Cuescore sous licence de la FFB et sous la responsabilité du CD57.

**Si un club n'a aucun représentant dans une catégorie, les compétitions ne pourront être organisées dans ce club.*

B) Championnat de Moselle par équipes

7. Championnat par équipes.

7.1. Modalités de jeu

Une équipe est composée de 4 à 8 joueurs maximum issus du même club.
La liste devra être remplie en début de saison sur le formulaire d'inscription de la FFB.
La liste en début de saison devra comporter à minima 4 joueurs et pourra être complétée tout au long de la saison selon les modalités décrites ci-dessous.

Cette liste ne pourra plus être modifiée si 8 joueurs inscrits.
Aucune dérogation ne pourra être accordée cette saison, les présidents de club restent seuls responsables de l'inscription des joueurs.

Les rencontres se disputent en 32 parties, 4 séries de 4 rencontres en 2 parties AR. (soit maxi 8 parties par rencontre et par joueur).

7.2. Déroulement des compétitions

L'équipe qui reçoit aura la casse lors des matchs impairs et l'équipe visiteuse aura la casse lors des matchs pairs.

Lors de la première série, le capitaine indique un numéro d'ordre de ses 4 joueurs via le « setting de Cuescore ». Ce numéro d'ordre ne pourra plus changer (voir paragraphe remplaçants).

En aucun cas un joueur titulaire ne pourra rencontrer un joueur adverse plusieurs fois lors d'une même rencontre. (Sauf cas des remplaçants)

Une rencontre est gagnée par l'équipe qui aura marqué en premier 17 points.

7.3. Titulaires

L'équipe est composée de 4 à 8 joueurs lors de chaque rencontre.

Les 4 premiers joueurs seront titulaires et ne pourront jouer qu'à leur N° de place à chaque série, même en cas de remplacement et de retour.

Sur la saison une équipe pourra être composée de tous les joueurs du club non-inscrits dans une autre équipe. Une fois qu'ils ont participé dans une équipe, ils ne pourront plus changer d'équipe.

Les compositions de début de saison ne peuvent pas être modifiées (Fichier envoyé au responsable de la ligue).

7.4. Remplaçants

Les joueurs remplaçants peuvent entrer en jeu lors de la seconde série de jeu. Les 4 joueurs titulaires peuvent être remplacés simultanément. Lors d'un remplacement le joueur prend la place d'un des titulaires. Si un titulaire revient en jeu il ne pourra que reprendre son numéro de place initiale. En aucun cas il ne pourra prendre une autre place, sous peine de perte de ses parties.

Le joueur remplaçant peut changer de N° de jeu, donc de joueur dans l'équipe à la condition qu'il ne rencontre jamais un adversaire deux fois, sous peine de perte de ses parties.

Les capitaines d'équipes restent seuls responsables des séquences de jeu et des joueurs qu'ils font jouer.

Un nouveau joueur intégrant une équipe devra être déclaré 1 semaine au plus tard avant la compétition à la commission Blackball du comité départemental de Moselle en transmettant le formulaire d'inscription initial, rectifié. Si le formulaire n'est pas transmis dans les délais, les rencontres jouées par le nouveau joueur seront perdues par l'équipe.

7.5. Championnat de Moselle par équipes DR1 (Maj. suivant les effectifs – En attente)

Le championnat de Moselle se déroulera en rencontre Aller/Retour.
Les journées seront réparties régulièrement tout au long de la saison.
Les rencontres se joueront le samedi ou le dimanche selon le calendrier établi sur Cuescore par la commission Blackball du CD57.

7.6. Report de rencontre

Lorsqu'un capitaine d'équipe souhaite reporter ou avancer une rencontre par rapport au calendrier officiel, les deux capitaines doivent impérativement trouver un accord commun. La commission Blackball du comité départemental de Moselle devra être informée par mail de cet accord au plus tard 72 heures avant la date initialement prévue de la rencontre. La nouvelle date devra être communiquée simultanément et être fixée avant la date de la journée de championnat suivante.

À défaut d'accord entre les deux capitaines d'équipe la rencontre devra se faire à la date prévue ou reportée à la demande de la commission Blackball du CD57. Cette décision de la commission sera souveraine et sans recours.

La demande de report de match devra être motivée devant la commission Blackball du CD 57.

7.7. Points et classement

Une rencontre se joue sur 16 parties Aller/Retour soit 32 points, chaque match vaut 1 point équipe.

L'équipe totalisant au moins 17 points équipe remporte la rencontre et obtient 3 points de classement.

En cas d'égalité (16 à 16), chaque équipe obtient 2 points de classement.

Toute équipe ayant disputé la rencontre sans l'emporter obtient 1 point de classement.

Si une équipe obtient 17 points équipe la rencontre s'arrête et le score final est enregistré.

En cas de perte sur abandon ou absence, une équipe marquera 0 point équipe et 0 point de classement, en cas de récurrence l'équipe sera sanctionnée de 3 points de classement

Lors du troisième forfait de la saison, l'équipe sera disqualifiée et classée dernière au classement général.

Le classement final sera établi en fonction des points de classements.

En cas d'égalité, on prendra les points d'équipes et si ceux-ci aussi sont égaux alors on prendra le total des rencontres directes en compte.

S'il y a toujours égalité, une rencontre de barrage sera jouée obligatoirement la semaine suivant la clôture du championnat au sein d'un club déterminé par la commission Blackball du CD57.

L'équipe terminant en tête du championnat, sera déclarée **« Championne de Moselle par équipes DR1 »** et sera automatiquement qualifiée pour la finale de ligue du Grand Est.

Selon les quotas indiqués par la ligue Grand-Est, la ou les premières équipes seront qualifiées pour les finales de ligue du Grand-Est.

8. Coupe de Grand Est par équipes

Toutes les équipes inscrites aux championnats Moselle sont automatiquement qualifiées pour la finale de la coupe du grand Est à condition de valider leur participation dans les délais requis par la commission Blackball du comité départemental de Moselle et de la Ligue du Grand-Est.

Les équipes devront être composées des joueurs inscrits sur le bulletin d'inscriptions des joueurs des équipes. Aucun autre joueur ne pourra y participer sous peine de sanctions. Aucune dérogation ne sera accordée.

La coupe du GE restera liée aux modalités du règlement de la ligue et déterminée par le responsable de la ligue et de la FFB étant donné qu'elle est qualificative pour la finale de la coupe de France.

B) SANCTIONS APPLICABLES

Le comité départemental de Moselle gère les championnats de BLACKBALL selon les règlements fédéraux ayant pour but la qualification aux différentes finales de ligue et de France selon les modalités définies par le code sportif en vigueur.

Ce paragraphe est une aide pour la prise de sanction immédiate par le directeur de jeu lors d'une compétition.

Toute sanction prise à l'encontre d'un joueur ou d'un club devra être détaillée dans un rapport par le directeur de jeu à la fin de la compétition et envoyé à la commission Blackball du comité départemental de Moselle pour suite à donner.

- | | |
|---|----------------------------|
| - Comportement et propos susceptibles de déranger le déroulement d'un match | - Avertissement oral |
| - Récidive | - Avertissement et rapport |
| - Non-respect d'un avertissement répété | - Perte de la partie. |
| - Paroles outrageuses | - Perte de la partie |
| - Paroles outrageuses répétées | - Perte du match en cours |
| - Téléphone | - Avertissement |
| - Téléphone répété | - Perte de la partie |

Toutes ces sanctions sont données à titre indicatif afin de renforcer le rôle d'un directeur de jeu et sont à appliquer avec modération et discernement.

Toute sanction appliquée devra être motivée et décrite dans un rapport (Mail) envoyé à la commission Blackball du CD57 qui tranchera sur le fond.

En cas d'incident grave, le Directeur de jeu doit joindre la commission Blackball du CD57 qui sera seule habilitée à prendre une décision immédiate.